

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** postulat  
**Titre :** Macarons : un précieux sésame à pimenter  
**Initiant-e(-s) :** Anouck Saugy

---

La Ville de Lausanne propose à ses habitants des facilités de stationnement par le biais de macarons. Si ce mécanisme est pertinent sur le principe, la situation actuelle en complique l'application au quotidien. Le présent postulat invite la Municipalité à examiner les opportunités d'améliorer l'accès au stationnement pour les résidents.

\* \* \* \* \*

La Ville de Lausanne propose à ses habitants des facilités de stationnement par le biais de macarons. Ces macarons, disponibles moyennant un émolument annuel de 500 CHF, permettent aux résidents d'une zone donnée de stationner sur le domaine public, dans les emplacements spécifiquement signalés à cet effet. L'accès à ce dispositif est réservé aux personnes ayant leur résidence principale dans la ville, et le macaron ne peut être utilisé que dans la zone de résidence du demandeur. À ce jour, la ville est divisée en 16 zones de stationnement.

Si ce mécanisme est pertinent sur le principe, la situation actuelle en complique l'application au quotidien. La politique municipale des dernières années a conduit à la suppression de près de 2 700 places de stationnement, et cette réduction ne semble pas près de s'inverser. Par ailleurs, les nombreux travaux, qu'ils soient de courte ou de longue durée, réduisent également le nombre de places disponibles pour les détenteurs de macarons.

Dans ce contexte, la postulante, au nom du Groupe PLR, invite la Municipalité de Lausanne à examiner les opportunités suivantes pour améliorer l'accès au stationnement pour les résidents :

## **1) Réduction du prix du macaron**

À ce jour, le tarif annuel d'un macaron est fixé par la Municipalité à 500 CHF (600 CHF en cas de paiement semestriel). Cependant, on peut se demander, au vu de la politique municipale visant à supprimer progressivement les places de stationnement, si ce montant est toujours justifié. En effet, pour de nombreux habitants, la difficulté à trouver une place près de leur domicile interroge sur la pertinence de continuer à payer un tel montant si cela implique de faire plusieurs fois le tour du quartier avant de pouvoir se garer.

Alors que chaque commune fixe le prix de ses macarons selon ses propres critères, le Surveillant des prix, Monsieur Prix, a mis en place une base de calcul qui vise à empêcher toute forme d'enrichissement abusif de la part des municipalités sur ce type de service. En 2023, il a estimé que 400 CHF était le prix maximal raisonnable pour un macaron annuel.

# Conseil communal de Lausanne

---

Sur cette base, la Ville de Lausanne serait bien avisée de reconsidérer le tarif de son macaron, en ajustant le prix à 400 CHF par an, en cohérence avec les recommandations de Monsieur Prix.

## **2) Réduction du prix du macaron pour les véhicules n'émettant pas de CO2**

Dans le cadre de la politique climatique engagée par la Ville de Lausanne, la postulante propose de réduire le prix du macaron de stationnement (par exemple à 300 CHF) pour les véhicules n'émettant pas de CO2 (catégories énergétiques A et B).

Alors que la Ville met en œuvre un plan climat ambitieux, cette mesure permettrait de mieux aligner sa politique de mobilité durable avec ses objectifs environnementaux.

Encourager les résidents à opter pour des véhicules électriques ou à faibles émissions en leur offrant un tarif préférentiel serait un pas supplémentaire vers la cohérence de cette politique.

En renforçant les incitations pour des choix de mobilité plus responsables, Lausanne pourrait ainsi donner un signal fort de son engagement écologique et s'assurer que sa vision climatique se traduise dans les pratiques concrètes du quotidien.

## **3) Un macaron « multizone » aussi pour les résidents**

Afin de mieux répondre aux besoins des habitants dont la zone de stationnement est fréquemment saturée ou impactée par des travaux, la postulante propose de mettre en place un macaron multizones pour les résidents. Ce macaron, qui existe d'une certaine manière déjà pour les entreprises, ([Demande de «macarons multi-zones» pour entreprises – Ville de Lausanne](#)) permettrait aux résidents d'une zone donnée de stationner dans plusieurs zones adjacentes, élargissant ainsi leurs options de stationnement.

Concrètement, un résident pourrait acheter le macaron de base pour sa zone et ajouter une zone supplémentaire pour un tarif légèrement supérieur (par exemple 100 CHF de plus). Une telle solution offrirait davantage de flexibilité aux résidents tout en répondant aux contraintes de stationnement actuelles.

## **4) Augmenter le nombre de zones de stationnement**

La Ville de Lausanne compte actuellement 16 zones de stationnement. Ces zones, souvent étendues, obligent parfois les automobilistes à stationner loin de leur domicile, ce qui limite la praticité du macaron pour de nombreux résidents.

En envisageant d'augmenter le nombre de zones et, ainsi, de réduire la taille de chacune, les détenteurs de macarons bénéficieraient d'un champ de stationnement plus restreint, mais mieux adapté à la proximité de leur domicile.

# Conseil communal de Lausanne

---

La postulante est d'avis qu'il s'agit d'une opportunité à explorer. Elle encourage donc la Municipalité à étudier la faisabilité de cette option afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité du stationnement pour les résidents.

## **5) Réduction du prix du macaron ou prolongation de la durée de détention en cas de travaux ou de suppression de places**

Compte tenu des nombreux travaux et de la réduction continue des places de stationnement dans certaines zones, il devient de plus en plus difficile pour les détenteurs de macarons de trouver une place proche de leur domicile. Cette situation peut diminuer la valeur effective du macaron pour les résidents.

La postulante invite la Municipalité à envisager, à titre de compensation, une réduction temporaire du prix du macaron ou, alternativement, à proposer une prolongation de la durée de validité de celui-ci dans les zones concernées par des travaux ou des suppressions de places. Ce geste permettrait de mieux refléter l'accès réel au stationnement pour les résidents et de rétablir une certaine équité dans l'usage du domaine public.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- Réduire le prix du macaron à 400 CHF ;
- Réduire le prix du macaron pour les véhicules n'émettant pas de CO2 (catégories A et B) ;
- Créer un macaron multizones pour les résidents lausannois ;
- Augmenter le nombre de zones de stationnement ;
- Accorder une réduction du prix du macaron en cas de travaux ou de suppression de places de stationnement ;
- Alternativement, offrir une prolongation de la durée du macaron en cas de travaux ou de suppression de places de stationnement.

---

Lausanne, le 25 novembre 2024

Signataire(s) : Anouck Saugy

-----

*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :  
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*